

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 février 2024

## NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par  
M. Lefèvre

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la fin de la deuxième phrase de l’alinéa 6, substituer au montant :

« 12 euros »

les mots :

« un montant fixé par décret après avis du Conseil d’État ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« III. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte-même.